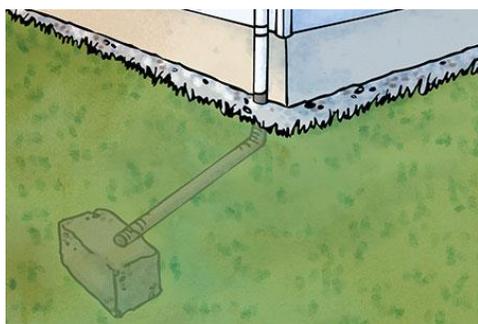




Jardin de pluie



Puits percolant



Baril de pluie

## DÉFINITIONS

**Eaux de ruissellement** : Eau issue des précipitations atmosphériques qui s'écoule sur une surface.

**Citernes d'eau de pluie** : Système collecteur d'eau de pluie aussi appelé barils de pluie.

**Jardin de pluie** : Un lit de plantes aménagé dans une dépression, sur un terreau sablonneux, conçu expressément pour capter les eaux pluviales et permettre au sol de les absorber lentement par infiltration.

## DISPOSITIONS APPLICABLES

- Tout bâtiment de plus de 25 mètres carrés requiert une gestion des eaux de pluie et de ruissellement directement sur le terrain sur lequel il est implanté.
- Une sortie de gouttière du toit du bâtiment ne doit pas être branchée au réseau d'égout pluvial desservant la rue et l'écoulement des eaux de ruissellement ne doit pas être canalisé.
- Les eaux doivent être dirigées vers un ou plusieurs jardins de pluie, vers une ou plusieurs citernes d'eau de pluie ou vers un puits percolant dont la localisation est déterminée par le ou les axes d'écoulement des eaux sur le terrain.

### Disposition générale

### JARDIN DE PLUIE

#### Implantation

- La superficie minimale d'un ou des jardins de pluie correspond à 1,6 mètre carré par chaque 100 mètres carrés de superficie imperméable et de surface engazonnée sur le terrain.
- Un jardin de pluie est prohibé sur un sol argileux ou d'argile silteuse, au-dessus d'un système autonome de traitement des eaux usées ou à l'intérieur d'un secteur de forte pente.

### PUITS PERCOLANT

#### Implantation

- La profondeur minimale est de 1 mètre.

## Certificat d'autorisation requis

- La surface minimale du puits percolant est de 2 mètres carrés.
- La distance minimale entre le fond du puits percolant et le niveau le plus élevé de la nappe phréatique est de 1 mètre.
- L'intérieur du puits percolant doit être composé de gravier 50mm net.
- Le trop-plein du puits percolant doit être situé à une distance minimale de 2 mètres d'une ligne de lot ou d'un bâtiment.
- Une membrane géotextile doit recouvrir le puits percolant et cette membrane doit être recouverte de terre végétale d'une épaisseur maximale de 0,8 mètre.
- Aucun puits percolant n'est installé au-dessus d'un système autonome de traitement des eaux usées ou à l'intérieur d'un secteur de forte pente.
- L'aménagement d'un puits percolant est prohibé sur un sol argileux.

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

## INFORMATIONS ET DOCUMENTS REQUIS

- Formulaire officiel de demande de certificat d'autorisation de la Ville signé par le propriétaire, l'occupant ou un représentant autorisé.
- Le ou les usages exercés sur place, leur localisation et leur superficie.
- Les noms, prénoms, adresses et numéros de téléphone du propriétaire et de l'occupant s'il y a lieu.
- L'adresse et le numéro cadastral du terrain visé par la demande.
- Évaluation des coûts des travaux.
- Les plans, élévations, coupes, croquis et devis, dessinés à l'échelle pour une compréhension claire du projet.
- Description des matériaux.
- Certificat de localisation avec l'emplacement projeté, à l'échelle.
- Le type de sol, déterminé par un professionnel ou un laboratoire accrédité.
- Toutes autres informations jugées nécessaire par la personne désignée à l'émission des permis (photographies, autorisations, rapports, etc.)

## POUR UN PUIS PERCOLANT

- Les dimensions du ou des puits percolant.
- Le niveau de la nappe phréatique.
- La localisation du puits et du trop-plein du puits percolant sur un terrain.

## POUR UN JARDIN DE PLUIE

- La superficie des surfaces engazonnées.
- La superficie des surfaces imperméables.

# GESTION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT

## Certificat d'autorisation requis

- Le type de sol, déterminé par un professionnel accrédité.
- Le ou les axes d'écoulement des eaux sur le terrain (direction des pentes).
- La superficie du jardin de pluie.
- La localisation du jardin de pluie.

### ÉTAPES D'UNE DEMANDE

1. Communiquer avec le responsable de l'urbanisme au besoin.
2. Préparer tous les plans et documents requis et déposer la demande.
3. Visite sur le terrain par le responsable de l'urbanisme si nécessaire.
4. Émission du certificat d'autorisation si toutes les dispositions sont respectées.

### TARIFICATION

Aménagement de terrain : 15,00\$